

ni de semer dans les masses des idées de sédition. L'autorité est une chose sacrée, et ses représentants, quels qu'ils soient, ont droit au respect des subordonnés et à leur obéissance dans les choses justes. Que deviendra la société, si l'autorité est foulée aux pieds ?

Je vous signale particulièrement un petit journal publié dans cette ville, et qui a nom " La Sentinelle, " lequel s'est fait remarquer, depuis quelque temps, par son mépris de l'autorité et par ses tendances démagogiques. A plusieurs reprises déjà, on avait attiré mon attention sur ses attaques plus ou moins voilées contre le clergé, sur son persiflage des choses saintes, et sur son zèle à soutenir de mauvaises causes, en exploitant pour cela les passions populaires. Mais le peu d'importance de cette feuille m'avait fait croire que le silence à son sujet convenait mieux que la censure. Aujourd'hui que le besoin des élections lui a donné quelque développement, et que son mauvais esprit s'accroît davantage malgré l'avertissement que j'ai dû lui donner du haut de la chaire, je vous le dénonce comme dangereux. Je vous mets en garde, ainsi que vos ouailles, contre ses tendances malsaines et ses principes pernicious, et j'engage les fidèles confiés à vos soins à ne point recevoir ce journal.

Parce que nous restons en dehors des partis politiques, cela ne veut pas dire, bien chers coopérateurs, que nous puissions demeurer silencieux en face des excès, où les partis politiques peuvent tomber. Nous sommes au premier chef les défenseurs de l'autorité, de la morale et de l'ordre publics. Nous ne faillirons pas à notre devoir. Vous le savez, le souffle révolutionnaire qui a passé sur les vieilles sociétés de l'Europe, et qui les a bouleversées de fond en comble, se fait sentir dans notre pays, et le menace grandement. A nous de préserver nos populations de ces idées nouvelles, subversives de l'ordre chrétien, attentatoires aux droits de l'Eglise et ennemies de la paix publique.

Je vous mets en garde, de plus, contre l'abus que l'on fait souvent du crédit et de l'influence du clergé, au profit de certaines visées politiques.

Ainsi on voit quelquefois, d'un côté, des hommes imbus de principes pervers, et plus soucieux de leur intérêt personnel que de l'avantage du pays, qui ne manquent pas dans l'occasion de s'abriter sous le manteau des meilleures causes, pour tromper plus facilement les électeurs et exploiter par là, en vue de leurs desseins, les sentiments populaires.

Pour juger sainement de ces hommes et de leur action, servez-vous de la règle tracée par les évêques de la Province dans leur lettre collective du 22 septembre 1875, et dans la circulaire qui l'accompagne.

D'un autre côté, on remarque aussi des hommes animés sans doute des meilleures intentions, mais emportés peut-être par une trop grande ardeur, qui mettent leur énergie et leurs talents au